

# Animation jeunes : réponse du tribunal en mai

En 2015, sur décision de son maire, Le Pellerin avait quitté l'Aji, qui liait la commune à La Montagne et Saint-Jean-de-Boiseau. L'affaire était évoquée, hier, au tribunal administratif.

L'animation jeunes intercommunale (Aji) a été fondée en 1998, afin de proposer des loisirs aux enfants et adolescents. Elle réunissait les trois communes de La Montagne, Saint-Jean-de-Boiseau et Le Pellerin. Mais le nouveau maire du Pellerin, Benjamin Morival, divers droite, élu en mars 2014, décidait de ne pas renouveler la convention triennale (2012-2014) avec l'Aji, signée par sa prédécesseur socialiste.

Cette décision contraignait l'Aji à licencier – au printemps 2015 – l'animateur qu'elle avait engagé pour les jeunes du Pellerin. Auparavant, le 23 octobre 2014, Benjamin Morival avait refusé d'embaucher cet animateur. Un nouvel Espace jeunes a ensuite été créé au Pellerin, il emploie deux personnes.

## Deux lectures du dossier

C'est cette décision du 23 octobre 2014 que l'Aji attaquait, hier, devant le tribunal administratif de Nantes. Après avoir été débouté en référé (procédure d'urgence) le 30 décembre 2014. « L'Aji a injustement subi le coût financier d'une part du retrait du Pellerin, et d'autre part du refus de son maire d'assumer ses responsabilités en engageant l'animateur », a plaidé hier M<sup>re</sup> Estelle Douerin, avocate de l'Aji.

## L'Aji condamnée aux prud'hommes

De l'autre côté de la barre, M<sup>re</sup> Rémi Bascoulergue, défenseur de la Ville du Pellerin, a considéré que « cette commune propose désormais, avec l'Espace jeunes, un nouveau service, de nouvelles fonctionnalités, et n'avait donc pas à engager l'animateur en question ».



Hervé Vinçoneau, directeur, et Gildas Le Meillat, président de l'Aji, hier, devant le tribunal.

Le tribunal administratif est-il compétent ? Hier, le rapporteur public (1), Mathieu Sarda, a proposé au tribunal de surseoir à statuer, « jusqu'à ce qu'un juge judiciaire – les prud'hommes, logiquement – se prononce pour savoir si l'article L 1224-3 du code du travail s'applique ou pas à cette affaire ».

Que dit cet article ? Que « lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique, il appartient à celle-ci de proposer à ces salariés un contrat de droit public ».

Le tribunal rendra son jugement début mai. Il est important pour l'Aji, qui le 9 mars, a été condamnée par les prud'hommes, à verser 18 000 € à l'animateur licencié en 2015. Ce licenciement a en effet été jugé « sans cause réelle et sérieuse ».

« Cela s'ajoute aux 50 000 € de perte de recette sur 2015, et à 14 000 € de frais d'avocat », précise le directeur de l'Aji, Hervé Vinçoneau. « Ce sont les jeunes Boiséens et Montagnards qui patient un long

tribut, ajoute le président, Gildas Le Meillat. Toutes ces sommes grèvent depuis deux ans des projets dont ils auraient pu bénéficier. » L'Aji emploie aujourd'hui quatre salariés, dont une à mi-temps, pour 200 adhérents.

Michel TANNEAU.

(1) Magistrat indépendant chargé de suggérer la solution juridique aux trois juges.

## Bouguenais

Jonglerie, clowns et concert au

### Le rendez-vous

Vendredi, l'équipe Chauff'Marcet de la Maison pour tous expérimente une nouvelle formule de soirée : le cabaret. Le principe ? Un enchaînement de spectacles variés, de courte durée, au plus près du public.

Après avoir sollicité la musique, le théâtre d'improvisation, les équipes bénévoles du Chauff'Marcet souhaitent de piquer la curiosité du public se lançant dans une soirée cabaret. « Nous souhaitons mixer au maximum les disciplines artistiques, moins médiatisées et hors programmation classique, explique Thomas, l'un des bénévoles. Nous avons donc recherché des petits formats, limités à dix ou vingt minutes de prestation. Pour des artistes débutants, c'est parfois suffisant pour se lancer. »

Thomas en sait quelque chose, puisqu'il a puisé dans son entourage familial, avec deux cousins rennais qui ont monté la Jonglerie conférence, mélange de théâtre et de cirque, présents ce vendredi. Vous rencontrerez aussi les Jasinczuk Brothers pour un spectacle d'astrophysique jonglée, présenté pour la première fois au public. Ils seront suivis d'un duo féminin peu banal, Marguerite d'Amour et Mirza qui proposeront chacune un numéro de clown en solo, plutôt destiné aux adultes.

## Un soutien aux associations sp

Dans le cadre du Projet sportif municipal et de l'accompagnement associatif que souhaite mettre en place la Ville, l'Office municipal des sports (OMS) et le service des sports ont réuni, dernièrement les trésoriers des